

Arrondissement de FORCALQUIER

MAIRIE de MONTLAUX



Le Village - 04230 MONTLAUX

Tél. : 04 92 77 09 85

Tél. : 04 92 77 01 55

e-mail : mairie.montlaux@orange.fr

AR_2024_32 MISE A JOUR DE LA CARTE COMMUNALE DE LA COMMUNE DE MONTLAUX

Madame le maire de Montlaux,

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L161-1, L163-10, R161-8 et R163-8-4° ;

VII la carte communale approuvée le 14 octobre 2005,

CONSIDERANT l'actualisation de la carte de zonage des obligations légales de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé, ci-jointe ;

ARRÊTE

Article 1 : La carte communale est mise a jour ;

Article 2 : A cet effet, la carte actualisée de zonage des obligations légales de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé est jointe aux annexes de la carte communale ;

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché pendant un mois. Il sera également publié aux recueils des actes administratifs ;

Article 4 : Le present arrete sera transmis a Madame le sous-pretet de Forcalquier ;

Article 5 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à Montlaux, le 19 août 2024

Camille FELLER,
Maire de Montlaux



e. feller